

COMMUNIQUE

Visa de prospectus

FCPR BYRSA FUND I
Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée
régi par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001
Agrément du CMF n° 44-2021 du 23 juillet **2021**

Il est porté à la connaissance du public que le Conseil du Marché Financier a accordé son visa en date du 30 décembre 2021 au prospectus d'émission du Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée « FCPR BYRSA FUND I »

« FCPR BYRSA FUND I » présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination :	FCPR BYRSA FUND I
Siège social :	Avenue Neptune - Immeuble la Percée Verte - Bloc B 5ème étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, CP 1090 - Tunis – Tunisia.
Forme juridique :	Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée.
Législation applicable :	Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001
Montant du fonds :	50 010 000 Dinars, réparti en 50 000 Parts A de 1 000 TND chacune et 1000 parts B de 10 TND chacune.
Date d'agrément :	23 juillet 2021
Promoteurs :	DIDO CAPITAL PARTNERS & AMEN BANK
Gestionnaire :	DIDO CAPITAL PARTNERS
Dépositaire :	AMEN BANK
Distributeur :	DIDO CAPITAL PARTNERS